



RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES EXPOSANTS

1. Horaires et installation

- **Accueil des exposants** : 6h00 à 18h00
- **Ouverture au public** : 8h00 à 17h00
- **Démontage** : À partir de 17h00, après la fermeture au public.
- Tout exposant doit libérer son emplacement à l'heure indiquée.

2. Nature des objets vendus

- Seuls les objets d'occasion, artisanaux ou de collection sont autorisés.
- Interdiction de vendre des produits neufs (sauf si autorisation spéciale), des armes, des produits dangereux, des contrefaçons, des animaux, des plantes protégées, ou tout objet illicite.
- Les objets volumineux ou encombrants doivent être signalés à l'organisation.

3. Sécurité et hygiène

- Chaque exposant est responsable de la sécurité de son stand et de ses objets.
- Les allées doivent rester dégagées.
- Interdiction d'utiliser des appareils électriques non sécurisés ou des sources de chaleur non autorisées.
- Les déchets doivent être triés et déposés dans les containers prévus.

4. Comportement

- Les exposants s'engagent à respecter les autres participants, les visiteurs et l'équipe organisatrice.
- Tout comportement agressif, frauduleux ou contraire à l'ordre public entraînera l'exclusion immédiate.

5. Respect des valeurs de l'association

- Les exposants s'engagent à respecter les valeurs de l'association HEGALDI : solidarité, respect de l'environnement, convivialité.
- Tout propos ou comportement contraire à ces valeurs pourra entraîner l'exclusion de l'événement.

6. Assurance et responsabilité

- Chaque exposant est responsable de ses biens et de ses ventes.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des objets exposés.

7. Tarifs et paiement

- Le prix de l'emplacement est à régler sur place par chèque ou numéraire uniquement (pas de CB possible).
- Le montant de la réservation sera dû en cas d'annulation de la part de l'exposant moins de 5 jours avant l'événement.

voir suite au dos de la feuille ➡

Type	Intérieur	Extérieur
Mètre linéaire	5 euros	4 euros
Location table (2,20 m)	2 euros	2 euros

8. Respect des règles

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du vide-grenier, sans remboursement.

9. Pièces à fournir

Lors de l'inscription une copie de la pièce d'identité de l'exposant devra être transmise en plus de la fiche d'inscription et du règlement dûment signé.

 **document à signer et à transmettre lors de votre arrivée avec le règlement auprès des organisateurs, par retour de mail ou par courrier à l'association.**

Signature de l'exposant : _____

Date : _____